

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de

Marc PECSTEEN de BUYTSWERVE,
Représentant Permanent
de la Belgique auprès des Nations Unies

Briefing PPMO au Conseil de Sécurité

New York, 20/11/2019

Madame la Présidente,

Je remercie le Coordinateur Spécial, Monsieur Nickolay MLADENOV, ainsi que Madame Tania HARY pour leurs exposés.

Madame la Présidente,

La Bande de Gaza continue d'être le théâtre de cycles de violence persistants compromettant tant le droit des Israéliens que celui des Palestiniens de vivre côte à côte, en paix et en sécurité. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les tirs de roquettes vers le territoire israélien, qui ont visé des zones habitées, en réaction à une opération israélienne. Nous saluons le cessez-le-feu établi grâce aux efforts des Nations-Unies et de l'Égypte et appelons toutes les parties à la plus grande retenue en vue de pérenniser ce cessez-le-feu. Les obligations de protection des civils et de respect du droit international humanitaire, y compris ses principes de distinction et de proportionnalité, doivent être respectées. Nous appelons les autorités israéliennes à mener une enquête approfondie suite à la frappe qui a causé la mort de 8 membres de la famille As-Sawarkah.

Madame la Présidente,

Le cycle de violence auquel la Bande de Gaza est confrontée rappelle la nécessité de faire des pas concrets afin d'améliorer la situation économique et humanitaire, en procédant notamment à la levée du blocus et à l'ouverture complète des points de passage, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël quant à sa sécurité.

Une solution politique de la crise exige également le retour de ce territoire sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Dans cette perspective, nous réitérons également notre appel

aux factions palestiniennes à s'engager de bonne foi dans le processus de réconciliation. Nous encourageons les dirigeants palestiniens à œuvrer en faveur d'institutions fortes, inclusives, responsables et démocratiques, fondées sur le respect de l'Etat de droit et des droits humains. Un processus électoral crédible sur l'ensemble du territoire palestinien, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que dans la Bande de Gaza, devrait contribuer à cet objectif.

Madame la Présidente,

En ce qui concerne les évolutions sur le terrain en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, la poursuite constante de la colonisation, y compris de ses mesures connexes, compromet de manière fondamentale et bientôt irrémédiable la solution à deux Etats que nous soutenons. La colonisation est illégale au regard du droit international, qui ne souffre à cet égard d'aucune ambiguïté et ne peut donner lieu à interprétation.

La colonisation constitue une flagrante violation des résolutions de ce Conseil, y compris la résolution 2334, et du droit international humanitaire, notamment la Quatrième Convention de Genève. Cette politique induit en outre un accroissement des tensions et de la violence sur le terrain et sape la confiance nécessaire pour arriver à une paix juste, stable et durable. Nous appelons les autorités israéliennes à y mettre un terme sans délai. Dans ce contexte, nous réitérons également que nous ne reconnaitrons aucun changement des frontières d'avant 1967, y compris à Jérusalem, autres que ceux convenus par les deux parties.

En vue du briefing de décembre 2019 sur la mise en œuvre de la résolution 2334, nous réitérons notre requête d'avoir un rapport écrit à ce sujet, ce qui est conforme aux pratiques habituelles de ce Conseil, y compris la note 507.

Madame la Présidente,

Aujourd'hui nous célébrons la journée mondiale de l'enfance. Nous sommes gravement préoccupés par les conséquences de ce conflit sur les enfants. Le recours excessif à la force a entraîné la mort de 16 enfants palestiniens au cours du seul premier semestre de

2019 et des attaques violentes ont conduit à la mort de 3 enfants israéliens au cours de la même période.

Les attaques contre les écoles se multiplient, comme les arrestations d'enfants sur le chemin de l'école et les détentions administratives. Nous sommes également très inquiets devant le nombre très élevé et en augmentation des refus et retards de permis de la part des autorités israéliennes concernant des enfants ayant besoin de soins médicaux à l'extérieur de Gaza. Nous attendons de toutes les parties qu'elles agissent en totale conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant.

Je vous remercie.